

-----  
**VILLE DE  
PROVINS**  
-----

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE DU JEUDI 19 OCTOBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi 19 octobre à 19h, les membres composant le Conseil Municipal de Provins se sont réunis à la mairie, sur la convocation et sous la présidence du Maire.

Etaients présents	M. LAVENKA, M. JEUNEMAITRE, Mme CANAPI, Mme PRADOUX, M. MARCHAND, Mme BAALI-CHERIF, M. PERRINO, Mme RAMEAUX, Mme ROUYEYRE, Mme MARTIN, Mme CAMUSET, M. BENECH, M. JIBRIL, Mme OCANA, M. DEMAISON, Mme SPARACINO, M. VAUVRE, Mme DAMEME, M. RAFIK, Mme HOTIN-LETANG, Mme ENAMA, Mme MORIN, M. BOUDIGNAT, Mme PETROFFE, M. DELVAUX, M. HAMMOUMI
Excusé(s) représenté(s)	M. PATRON, adjoint, par M. JEUNEMAITRE M. GAUFILLIER, conseiller municipal, par M. MARCHAND Mme MAHIEU, conseillère municipale, par M. LAVENKA M. ROUSSEAU, conseiller municipal, par Mme PRADOUX M. GRAJQEVCI, conseiller municipal, par M. PERRINO Mme PINEAU LUMONI, conseillère municipale, par Mme PETROFFE
Excusé(s) non Représenté(s)	M. PERCHERON
Absent(s)	
Secrétaire de séance :	Mme DAMEME

. Nombre de Conseillers en exercice :	33.
. Nombre de Conseillers présents :	26.
. Nombre de Conseiller(s) représenté(s) :	6.
. Nombre de Conseiller(s) excusé(s) non représenté(s) :	1.
. Nombre de Conseiller(s) absent(s) :	0.
. Date de la convocation : 12.10.2023	

---0000000---

N° 2023.52

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT  
A UNE ASSOCIATION SPORTIVE DANS LE CADRE  
DU « SPORT DE HAUT NIVEAU »**

**La séance continuant,  
Le Maire expose au Conseil :**

- Le Conseil Municipal a voté au budget primitif 2023 une somme globale dans le cadre des subventions pour le « Sport de Haut Niveau » et « l'aide aux manifestations sportives ». A ce titre, il pourrait être attribué la somme suivante pour le remboursement des frais engagés par les associations ci-après :

association	événement - date et lieu	participants	résultats	déplacement				hébergement		total du remboursement
				kms	rct unitaire	rct déplacement	nuitées	rct unitaire	rct hébergement	
Lycée Thibaut de Champagne	Championnats de France Athlétisme Estival DIJON - du 30/05 au 1/06/23	6	5ème	528	<b>0,27</b>	142,56	6	<b>22,86</b>	137,16	<b>279,72</b>
Tennis de Table Provençois	Nationaux B CEYRAT (63) - 6 et 7/05/23	4	2ème	860	<b>0,27</b>	232,2	5	<b>22,86</b>	114,3	<b>346,5</b>
Tennis de Table Provençois	Nationaux A CHÂTEAUNEUF EN THYMERAIS (28) - 1 et 2/07/23	5	3ème	360	<b>0,27</b>	97,2	4	<b>22,86</b>	91,44	<b>188,64</b>
Collège Lelorgne Savigny	Championnats de France Gymnastique COMBS LA VILLE - 7/06/22	6	9ème	100	<b>0,27</b>	27	2	<b>22,86</b>	45,72	<b>72,72</b>
Collège Lelorgne Savigny	Championnats de France Estival Athlétisme COMBS LA VILLE - du 7 au 10/06/23	7	23ème	340	<b>0,27</b>	91,8	9	<b>22,86</b>	205,74	<b>297,54</b>

**Le Conseil Municipal, le Maire entendu et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité : (32 voix "pour") :**

- ⇒ D'accorder une subvention qui s'élève à **1 185,12 €** ainsi répartie
- Lycée Thibaut de Champagne 279,72 €
  - Tennis de Table Provinois 535,14 €
  - Collège Lelorgne de Savigny 370,26 €
- ⇒ Il est rappelé que les crédits sont disponibles à l'article 6574/321 du budget 2023.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes consécutifs aux décisions prises ci-dessus.

**Ainsi fait et délibéré,  
Pour expédition conforme,**

Le Maire,

  
Olivier LAVENKA

La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Mairie, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Acte déclaré exécutoire après affichage le 27.10.2023 réception à la Préfecture de Seine et Marne, le 25.10.2023

  
O. LAVENKA